

Frais de transaction TTC (TVA à 20%)

Mise en vente du bien, visite du bien, négociation du bien, accompagnement et suivi du dossier. Les compromis sont signés devant notaire.

Rémunération forfaitaire sur les biens. Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Inférieur à 50 000 €	Forfait de 4000 € TTC
De 50 001 à 75 000 €	7,5 % TTC
De 75 001 à 125 000 €	7 % TTC
De 125 001 à 150 000 €	6,5 %TTC
De 150 001 à 200 000 €	6 %TTC
Plus de 200 000 €	5,5 %TTC

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Commission à la charge de l'acquéreur.

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial.

L'Agence ne fait pas de location.